

**RAPPORT N° 16** *24 avril 2007*  
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil**  
**relatif aux comptes 2006 de la Caisse de**  
**prévoyance du personnel de l'Etat**

Nous vous soumettons ci-joint les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2006.

Nous vous prions de prendre acte du rapport de gestion et vous invitons à approuver les comptes qui vous sont présentés.

---

**Table des matières**

1. Rapport de gestion
  2. Bilan et comptes d'exploitation
  3. Annexe aux comptes annuels
  4. Bilan technique
  5. Rapport de l'organe de contrôle
- 

**BERICHT Nr. 16** *24. April 2007*  
**des Staatsrats an den Grossen Rat**  
**über die Jahresrechnung 2006 der**  
**Pensionskasse des Staatspersonals**

Wir unterbreiten Ihnen die Jahresrechnung der Pensionskasse des Staatspersonals des Kantons Freiburg für das Jahr 2006.

Wir bitten Sie, vom Verwaltungsbericht Kenntnis zu nehmen und die Jahresrechnung zu genehmigen.

---

**Inhaltsverzeichnis**

1. Verwaltungsbericht
  2. Jahresrechnungen
  3. Anhang zur Jahresrechnung
  4. Bilan technique (Technische Bilanz, nur auf Französisch)
  5. Rapport de l'organe de contrôle (Kontrollstellenbericht, nur auf Französisch)
-

## Rapport de gestion de la CPPEF relatif à l'exercice 2006

### Statut juridique et organisation

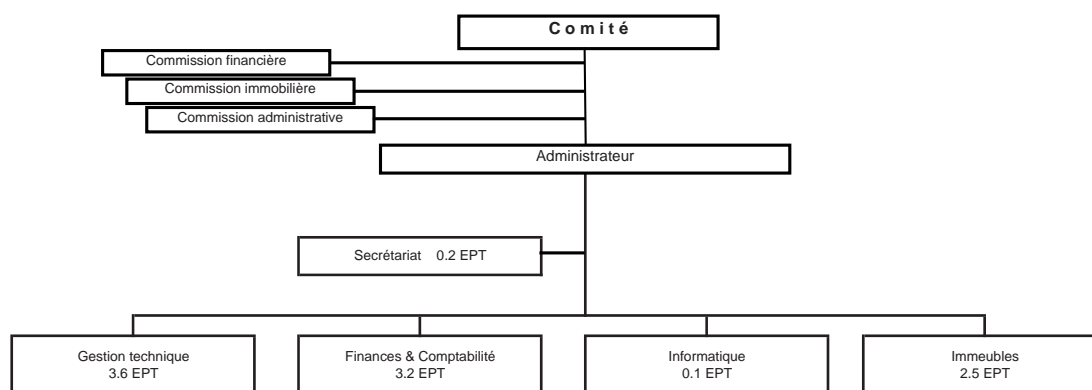
La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (ci-après CPPEF) est une institution de prévoyance de droit public qui possède la personnalité juridique et a une administration séparée de celle de l'Etat. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance des fondations du Canton de Fribourg.

Son activité est régie par la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP) du 29 septembre 1993 et diverses ordonnances qui ont vu le jour depuis 1993.

La CPPEF a pour but d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Outre le personnel de l'Etat et des établissements de l'Etat, sont également affiliées des communes et des associations qui exercent une activité publique liée étroitement à l'Etat. Ces institutions externes étaient au nombre de 51 à fin décembre 2006 en plus de l'Etat de Fribourg. Le régime de l'affiliation des assurés à la Caisse est fonction de leur durée d'engagement: les assurés ayant un contrat de travail supérieur à une année sont automatiquement assurés dans le régime de pensions (prestations sur-obligatoires); les assurés dont la durée d'engagement est inférieure à une année sont assurés dans le régime minimal LPP, régime dont les prestations sont légèrement supérieures à celles de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.

Le Comité de la CPPEF se compose de douze membres dont six sont des représentants de l'Etat et six des représentants des salariés. Le Comité a également constitué trois commissions (financière, immobilière et administrative), composées de membres du Comité et appuyées par des spécialistes externes au Comité. Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu 13 séances, ainsi qu'une journée entière consacrée exclusivement à sa formation. A celles-ci s'ajoutent les réunions mensuelles des Commissions et des délégations spéciales dans lesquelles les membres du Comité ont représenté la Caisse.

L'administration de la Caisse à fin 2006 se présente comme suit (12 personnes au total pour 10,7 équivalents plein temps - EPT) :



Le nombre d'assurés actifs, toujours en progression constante a augmenté de quelque 2 % pour atteindre le nombre de 14'109. Cet accroissement ne prend pas en compte l'affiliation, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, des assurés du Réseau hospitalier fribourgeois. Quant aux bénéficiaires de rentes, leur progression a été de 5,4 % (3'203 au 31.12.2006). Le personnel de la gestion technique est resté stable avec un effectif de moins de quatre

---

**Rapport de gestion de la CPPEF relatif à l'exercice 2006**

---

personnes (3,6 EPT). Le groupe est toutefois appuyé par une collaboratrice du « groupe finances et comptabilité » où la rationalisation des tâches (affinement et mise au point minutieuse de l'interface comptable) a permis de dégager une certaine capacité de travail. Tous dossiers confondus, chaque collaboratrice gère en moyenne plus de 4'500 dossiers.

Les deux collaborateurs techniques spécialisés dans l'immobilier traitent les affaires courantes, tant au niveau de la gestion des locations, que des problèmes ayant trait aux constructions nouvelles ou en cours. Ils sont appuyés dans leur travail par une collaboratrice administrative (2,5 EPT au total).

Les affaires financières et comptables sont traitées par quatre personnes (représentant 3,2 EPT). Leurs activités comprennent les tâches principales suivantes :

- contrôle de la gestion des titres placés auprès des différents mandataires
- tableau mensuel des performances de tous les mandataires
- gestion de toute la trésorerie et des flux financiers liés à la gestion des immeubles
- tenue de la comptabilité générale de la Caisse (notamment les encaissements des cotisations, les paiements de toutes les prestations, ...)

**Système financier**

Les systèmes financiers mixtes, propres aux institutions de prévoyance de droit public, combinent le système financier de la répartition, du même type que celui de l'AVS (financement direct des prestations par les cotisations), et le système financier de la capitalisation (accumulation de la valeur actualisée des rentes à servir dans le futur), qui est plus spécifique à la prévoyance professionnelle. Dans la mesure où les cotisations sont correctement calculées par rapport aux prestations, un financement mixte n'induit pas en soi une situation de découvert, dès lors que la part non capitalisée des prestations est alimentée par lesdites cotisations. La LPP autorise ce mode de financement à l'égard des institutions de droit public compte tenu de leur pérennité fondée sur la garantie des prestations fournie par les collectivités publiques. Au niveau fédéral, l'initiative déposée par le conseiller national Beck (l'initiative propose l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 69 de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), dans le but de mettre fin à la possibilité offerte aux institutions de prévoyance des corporations de droit public de déroger au principe du bilan en caisse fermée, c'est-à-dire d'avoir un degré de couverture inférieur à 100%) a été traitée par la Chambre du peuple le 28 février 2005 qui a décidé d'y donner suite. On s'achemine vraisemblablement vers une situation où les caisses de droit public auront l'obligation d'avoir un degré de couverture minimum. En comparaison avec d'autres institutions de droit public, la CPPEF se trouve dans une situation où, en fonction du degré de couverture minimum qui sera fixé, aucune mesure particulière ne devrait être prise. A ce jour, un rapport d'experts mandatés par le Conseil fédéral a été établi, mais non publié. La CPPEF n'a pu, dès lors, prendre position sur ce document.

Sur le long terme, le système financier de la répartition a pour avantage d'être peu sensible aux périodes de forte inflation, alors que celui de la capitalisation se distingue par une vulnérabilité moindre envers l'augmentation de l'espérance de vie, appelée longévité. Dans cette optique, un système de financement mixte a le mérite de chercher un équilibre entre les avantages et les inconvénients des deux modèles précités.

Dans le cas de la Caisse, un appel à la garantie de l'Etat n'entre pas en considération au regard de la santé financière actuelle de l'institution, dont les engagements de prévoyance sont capitalisés à hauteur de 90,6 % au 31.12.2006.

Rapport de gestion de la CPPEF relatif à l'exercice 2006

---

### Révision LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2006

L'année 2006 a vu la mise en place du troisième et dernier paquet des mesures relatives à la première révision LPP, appelé aussi paquet fiscal relatif à la LPP.

### Résultats financiers et revalorisation

Sur le plan financier, l'exercice 2006 fut bénéficiaire et a permis de dégager un excédent financier net de plus 24,6 millions de francs. Ce résultat prend déjà en compte la revalorisation de 3 % de la somme des salaires assurés (soit 31,5 millions de francs) octroyée au 1<sup>er</sup> janvier de cette année et figurant sous la forme d'une provision technique dans le bilan.

### Actifs : titres et immeubles - Réserves de fluctuation de valeurs

A la fin 2006, la CPPEF gérait des actifs s'élevant au bilan à 2'398 millions de francs, soit une progression de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.

#### Titres

Après un exercice 2005 que l'on pouvait qualifier de record, de grandes questions se posaient au début 2006, pour savoir quelle serait l'évolution des marchés après une année si favorable. Finalement, l'exercice 2006 fut positif. Cela s'explique en partie par une bonne performance du marché des actions suisses (SMI + 16,1 %) et étrangères (EuroStoxx + 14,4 %). Sur le marché des obligations étrangères, la performance a été péjorée par une appréciation de l'euro vis-à-vis du franc suisse, si bien que la performance finale affiche une valeur négative de l'indice de -1,72 %. Seul le segment « haut rendement » de ce portefeuille (+ 5,28 %) tire son épingle du jeu.

#### Immobilier

La performance du parc immobilier de 4,90 % reflète les efforts entrepris pour augmenter la rentabilité du parc existant, notamment par l'acquisition de nouveaux immeubles répondant en tous points aux exigences de rentabilité minimale fixées par le Comité. La politique appliquée jusque là, à savoir la construction d'immeubles dans le canton sur les terrains dont la Caisse est propriétaire, a été poursuivie. En 2006, elle a terminé et mis sur le marché immobilier fribourgeois 42 appartements répartis comme suit :

Estavayer-le-Lac, route de la Ferme:	20 appartements et 55 m <sup>2</sup> de surface commerciale
Bulle, ch. du Repou:	22 appartements

Il est à relever que la Caisse a, dans sa politique de diversification et de meilleure répartition du risque, poursuivi l'acquisition d'objets se situant hors du canton de Fribourg (deux immeubles à Kehrsatz totalisant 55 appartements). Dans le canton, elle a également acquis un immeuble à la rue St-Pierre à Fribourg, immeuble destiné à abriter à terme les locaux de la Caisse de prévoyance ainsi qu'un immeuble à la rue Guillimann (26 logements). De plus, elle a acquis un immeuble à Grolley et un autre à Fétigny (19 appartements au total). Elle est également devenue propriétaire de cinq immeubles à usage locatifs à Châtel-St-Denis, sis route du Lac Lussy (totalisant 79 appartements). La liste des régies s'occupant de nos immeubles se trouve dans l'annexe aux comptes (voir ci-après).

A la fin de l'exercice 2005, mais surtout durant l'exercice 2006, la Caisse s'est séparée des immeubles suivants, lesquels ne correspondaient plus à nos critères :

- Tavel, Thunstrasse 1
- Misery, La Résidence 2
- Domdidier, rte des Vuarines 52

## Rapport de gestion de la CPPEF relatif à l'exercice 2006

---

- Posieux, route des Ecoles 5
- Posieux, terrain sis route des Ecoles
- Estavayer, rue du Camus 6 et rue du Four 12

Comme par le passé, la politique financière menée par la CPPEF est une politique prudente, soumise au contrôle d'un consultant externe. Celui-ci conseille la CPPEF dans la mise en place d'une stratégie d'allocation des moyens et examine régulièrement la capacité de la CPPEF à mener cette politique. A l'exception des placements passifs effectués et surveillés directement par la Caisse (par le biais de sa Commission financière), tous les placements financiers étaient, en 2006, attribués en mandats directs auprès d'établissements financiers (voir le détail dans l'annexe aux comptes).

### Réserves de fluctuation de valeurs

Le nouvel article 48<sup>e</sup> de l'OPP 2 exige que l'institution de prévoyance fixe dans un règlement les règles pour la constitution des réserves de fluctuation ainsi que pour les autres réserves. Toutefois, la RPC 26 ne permet la constitution de réserves de fluctuation que si l'institution dispose d'un degré de couverture d'au moins 100 %, ce qui n'est pas le cas de la CPPEF. Vu cette situation, la Caisse doit indiquer dans ses annexes les réserves théoriques sur lesquelles elle s'est basée pour établir son allocation tactique. Partant de cette obligation légale et sur la base des recommandations du consultant de la Caisse, il a été défini qu'elle devrait disposer, en fonction de sa politique de placement, d'une réserve de l'ordre de 136,8 millions de francs sur la base des placements existants à fin 2006. Cette somme correspond au montant minimum à avoir à disposition pour absorber une forte baisse du marché sur une année.

### **Passifs : engagements envers les assurés**

Les engagements de la CPPEF sont les suivants :

- les prestations de libre passage des assurés actifs, soit 1'484'688'252 francs; elles représentent le montant que la Caisse serait amenée à payer si l'ensemble des affiliés actifs quittait leur emploi au 31.12.2006. Ce montant est en augmentation de 5,75 % ou de quelque 81 mios de francs par rapport à l'exercice précédent. Il comprend le coût plus élevé des prestations qui reviennent à l'assuré. Il est à noter que cette somme est aussi financée en partie par l'assuré lui-même dans le cadre de l'évolution de son salaire. Dans ce montant figurent également les admissions et les démissions effectuées durant l'année en cours ainsi qu'une revalorisation de 4 % qui a été portée sur la somme des salaires assurés des collaboratrices et collaborateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- la valeur actuelle des pensions en cours, soit 1'119'030'097 francs (dont 26'113'610 francs au titre de provision de longévité); cette valeur correspond à l'engagement total envers les bénéficiaires de pensions jusqu'à l'extinction théorique de leur droit. Cette valeur actuelle est à mettre en rapport avec le montant des réserves mathématiques indiqué dans le bilan au 31.12.2005 de 1'030'674'760 francs. L'augmentation de quelque 88 mios de francs ou 8,6 % s'explique par les éléments suivants :
  - o l'indexation de l'ensemble des pensions et rentes (1 % au 1.1.2006) ;
  - o l'accroissement substantiel du nombre de cas d'invalidité et aux rentes servies plus élevées ;
  - o la longévité accrue des pensionnés ;
  - o l'augmentation des réserves mathématiques pour les retraités (augmentation de leur nombre, moyenne d'âge plus basse et pension moyenne plus élevée).

---

Rapport de gestion de la CPPEF relatif à l'exercice 2006

---

**Degré de couverture – Degré d'équilibre - Garantie de l'Etat**

Le degré de couverture de la Caisse a progressé de 89,0 % à 90,6 %. Le degré d'équilibre, qui correspond au rapport entre la fortune nette et le capital nécessaire à la couverture des rentes en cours jusqu'à leur extinction, se situait au 31.12.2006 à environ 214 % (sans prendre en considération la réserve de fluctuation de valeurs). Grâce à un exercice financier favorable 2006, la garantie de l'Etat de Fribourg est passée de quelque 271 millions de francs à environ 246 millions de francs, soit en baisse de 8 %. La garantie de l'Etat sert à couvrir les engagements de la CPPEF envers les assurés actifs.

**Révision de la loi**

Nous avons évoqué dans le rapport de gestion 2005 les travaux de révision de la loi sur la Caisse de prévoyance. A ce jour, des avant-projets de loi et de règlements ont vu le jour et le Comité a déjà procédé à une première lecture d'une partie de ces documents. Compte tenu de l'avancement des travaux et de la complexité de la tâche, de la mise en consultation de tous les documents (y compris des règlements de la compétence du Conseil d'Etat) dans les versions françaises et allemandes, le Comité espère être prêt pour le deuxième semestre de cette année. Le Grand Conseil devrait être saisi du dossier en 2008, avec une entrée en vigueur prévisible de la nouvelle loi au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

CAISSE DE PREVOYANCE DU  
PERSONNEL DE L'ETAT

C. Lässer, Président  
C. Schafer, Administrateur

Fribourg, 21.03.2007

## COMPTES DES EXERCICES 2006 ET 2005

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Placements</b>	<b>2'398'118'896</b>	<b>2'208'235'010</b>
<b>Liquidités et placements monétaires</b>	<b>571'059'488</b>	<b>501'332'566</b>
Liquidités d'exploitation	505'776	4'210'835
Liquidités pour placements	42'781'345	64'039'856
Placements à terme	180'941'497	330'852'609
Prêts	316'886'603	84'926'186
Dépôts fiduciaires	29'151'979	14'588'271
Fonds de placement monétaires	1'487'126	3'070'475
Change à terme	-694'838	-355'665
<b>Créances</b>	<b>6'818'804</b>	<b>6'770'672</b>
Impôts anticipé et à la source	3'346'393	3'012'659
Contributions employeurs	1'845'467	2'414'568
Contributions assurés	397'577	402'330
Comptes courants	1'207'657	865'426
Débiteurs divers	21'710	75'689
<b>Titres</b>	<b>941'113'900</b>	<b>882'158'491</b>
<b>Placements obligataires</b>	<b>365'369'282</b>	<b>309'856'426</b>
Obligations suisses	93'757'322	53'791'100
Obligations étrangères	271'611'960	256'065'326
<b>Transitoires sur titres (intérêts courus)</b>	<b>6'393'101</b>	<b>5'684'540</b>
<b>Actions et participations</b>	<b>569'351'517</b>	<b>566'617'525</b>
Actions suisses	251'996'093	255'265'332
Actions étrangères	313'547'037	307'543'806
Participations	3'808'387	3'808'387
<b>Immobilisations</b>	<b>668'819'204</b>	<b>607'665'781</b>
<b>Immeubles</b>	<b>668'315'527</b>	<b>607'236'167</b>
Immeubles construits	636'511'961	526'350'537
Immeubles en mise en valeur	11'317'615	0
Terrains à bâtir	14'152'421	18'779'347
Immeubles en construction	4'433'732	55'624'897
Rénovations	1'899'798	6'481'386
<b>Transitoires sur immeubles</b>	<b>503'677</b>	<b>429'613</b>
<b>Prêts aux employeurs</b>	<b>210'307'500</b>	<b>210'307'500</b>
Prêts à terme à l'Etat	210'000'000	210'000'000
Intérêts courus sur prêts à l'Etat	307'500	307'500
<b>Comptes de régularisation de l'actif</b>	<b>28'896</b>	<b>25'684</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'398'147'792</b>	<b>2'208'260'694</b>

## COMPTES DES EXERCICES 2006 ET 2005

<b>BILAN</b>	<b><u>31.12.2006</u></b>	<b><u>31.12.2005</u></b>
	CHF	CHF
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>	<b>7'381'447</b>	<b>5'868'697</b>
<b>Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>2'856'976</b>	<b>1'388'358</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>4'524'471</b>	<b>4'480'338</b>
Créanciers	3'071'804	2'716'946
Comptes courants	376'004	738'323
Fonds de Garantie	1'076'663	1'025'070
<b>Comptes de régularisation du passif (passifs transitoires)</b>	<b>1'868'459</b>	<b>2'010'293</b>
Passifs transitoires	33'626	95'086
Passifs transitoires sur titres	179'384	175'756
Passifs transitoires sur immeubles	1'655'449	1'739'451
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>2'635'214'327</b>	<b>2'471'276'929</b>
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>1'484'688'252</b>	<b>1'403'915'912</b>
Prestations de libre passage des assurés actifs	1'477'636'848	1'397'604'626
Avoirs de vieillesse des assurés actifs du régime LPP	7'051'404	6'311'286
<b>Capital de prévoyance des bénéficiaires</b>	<b>1'119'030'097</b>	<b>1'030'674'760</b>
Valeur actuarielle des pensions en cours	1'112'065'836	1'023'827'550
Valeur actuarielle des rentes en cours du régime LPP	6'964'261	6'847'210
<b>Provisions techniques (revalorisation de la somme des salaires assurés)</b>	<b>31'495'978</b>	<b>36'686'257</b>
<b>Découvert technique</b>	<b>-246'316'441</b>	<b>-270'895'225</b>
Découvert technique: situation en début de période	-270'895'225	-444'507'154
Excédent de produits / (Excédent de charges)	24'578'784	72'641'564
<b>Première application de la Swiss Gaap RPC26</b>	<b>0</b>	<b>100'970'365</b>
Adaptation des immeubles aux valeurs actuelles	0	-4'890'872
Dissolution de la provision pour rénovations d'immeubles	0	25'349'120
Dissolution réserves latentes sur participations	0	1'427'556
Dissolution provision mise au nominal des obligations	0	12'283'671
Dissolution réserve de fluctuations cours et changes	0	20'000'000
Dissolution réserve sur immeubles	0	40'000'000
Dissolution provision régime LPP	0	6'800'890
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>2'398'147'792</u></b>	<b><u>2'208'260'694</u></b>

## COMPTES DES EXERCICES 2006 ET 2005

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<u>2006</u> CHF	<u>2005</u> CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>	<b>154'117'107</b>	<b>148'603'637</b>
Cotisations des salariés	59'979'651	57'582'409
Cotisations des employeurs	85'954'560	82'530'927
Cotisations supplémentaires des salariés	491'504	409'926
Rachats	7'691'392	8'080'375
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>29'936'665</b>	<b>46'156'683</b>
Apports de libre passage	29'482'203	45'504'216
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	454'462	652'467
<i><b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b></i>	<b>184'053'772</b>	<b>194'760'320</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-95'324'692</b>	<b>-88'581'182</b>
Rentes de vieillesse	-70'852'947	-64'863'331
Rentes de survivants	-14'412'983	-14'524'829
Rentes d'invalidité	-8'070'165	-7'720'785
Autres prestations réglementaires	-90'300	-51'600
Prestations en capital à la retraite	-1'898'297	-1'420'636
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-43'305'659</b>	<b>-38'574'183</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-30'558'856	-23'233'177
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-12'746'803	-15'341'006
<i><b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b></i>	<b>-138'630'351</b>	<b>-127'155'364</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</b>	<b>-163'937'398</b>	<b>-199'784'658</b>
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	-44'086'082	-98'887'766
Constitution de capitaux de prévoyance des bénéficiaires	-88'355'337	-64'210'635
Constitution de provision pour revalorisation de la somme des salaires assurés	-31'495'979	-36'686'257
<b>Charges d'assurances</b>	<b>-1'076'663</b>	<b>-1'025'070</b>
Cotisations au Fonds de garantie	-1'076'663	-1'025'070
<i><b>Résultat net de l'activité d'assurance</b></i>	<b>-119'590'640</b>	<b>-133'204'772</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>145'672'722</b>	<b>207'773'323</b>
Résultat net des liquidités	7'726'309	6'115'124
Résultat net des placements obligataires	5'174'828	21'241'264
Résultat net des actions et participations	97'595'517	150'855'008
Résultat net des immeubles	32'641'225	27'180'870
Intérêts sur prêts à l'employeur	7'337'500	7'337'500
Frais d'administration des placements	-4'802'657	-4'956'444
<b>Autres produits</b>	<b>107'702</b>	<b>110'957</b>
Produits de prestations fournies	107'451	110'484
Produits divers	251	473
<b>Autres frais</b>	<b>-13'292</b>	<b>-2'449</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-1'597'708</b>	<b>-2'035'494</b>
<i><b>Excédent de produits</b></i>	<b>24'578'784</b>	<b>72'641'564</b>

## COMPTES D'EXPLOITATION CONDENSES DES EXERCICES 2006 ET 2005

RUBRIQUES	REGIME PENSIONS		REGIME LPP		TOTAL	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	181'096'594	191'636'613	2'957'178	3'123'707	184'053'772	194'760'320
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-136'160'649	-124'067'033	-2'469'702	-3'088'332	-138'630'351	-127'155'364
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance	-163'080'229	-199'011'523	-857'169	-773'135	-163'937'398	-199'784'658
Contributions au Fonds de Garantie	-1'059'266	-1'008'293	-17'397	-16'777	-1'076'663	-1'025'070
Résultat net de l'activité d'assurance	-119'203'550	-132'450'235	-387'090	-754'537	-119'590'640	-133'204'772
Résultat net des placements					145'672'722	207'773'323
Autres produits					107'702	110'957
Autres frais					-13'292	-2'449
Frais d'administration					-1'597'708	-2'035'494
Excédent de produits					24'578'784	72'641'564

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I. Bases et organisation

#### I.1. Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (ci-après CPPEF) est une institution de prévoyance de droit public qui possède la personnalité juridique et est pourvue d'une administration séparée de celle de l'Etat. Son but est d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès.

#### I.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

La CPPEF est enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle auprès du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle du canton de Fribourg.

De plus, elle est inscrite au Fonds de garantie LPP et y verse des cotisations.

#### I.3. Indications des actes et des règlements

L'activité de la CPPEF est régie par :

##### a) Dispositions légales

- Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP) du 29 septembre 1993, modifiée partiellement par les lois du 2 octobre 1996, du 17 septembre 1997, du 17 octobre 2001 et par les ordonnances du 22 mars 2005 du Conseil d'Etat du canton de Fribourg
- Divers arrêtés du Conseil d'Etat du canton de Fribourg

##### b) Réglementation interne

- Règlement d'organisation et Directives réglant la gestion de la fortune du 22 février 2006
- Règlement de la commission immobilière du 3 avril 1989
- Règlement des commissions de bâtisse du 30 mai 1989
- Règlement de la commission administrative du 1<sup>er</sup> juin 2005
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du 1<sup>er</sup> septembre 2006

#### I.4. Organe de gestion paritaire / droits de signature

##### I.4.1. Organe de gestion paritaire / Présidence / Administration

Le Comité de la CPPEF se compose de douze membres, dont six sont des représentants de l'Etat et six des représentants des salariés.

Le Président du Comité est le conseiller d'Etat Directeur des finances (LCP 6 al. 5).

Au 31 décembre 2006, la composition du Comité était la suivante :

<u>Représentants de l'Etat</u>	<u>Représentants des salariés</u>
LÄSSER Claude, Président	MUTRUX Gérald, Vice-Président
CLEMENT Pierre-Alain	COLLAUD Germain
COLLAUD Paul	DELLEY Stéphane
HAYOZ Markus	MARTY René
STEPHAN Jacques	MINDEL Claude
VESIN Pierre	SAVOY Jean-Daniel

L'administration de la CPPEF est assumée par Monsieur Claude Schafer.

#### ***1.4.2. Droits de signatures et de compétences***

Les droits de signatures et de compétences sont régis par un règlement du 1<sup>er</sup> mai 2005 ; la CPPEF est représentée vis-à-vis de tiers par les signatures collectives à deux des membres du Comité ou des personnes en charge de l'administration.

#### **1.5. Expert, organe de contrôle, autorité de surveillance, consultant**

##### ***1.5.1. Expert en prévoyance professionnelle (actuaire) :***

Pittet Associés S.A. à Genève

##### ***1.5.2. Organe de contrôle***

NBA Audit S.A. à Villars-sur-Glâne

##### ***1.5.3. Autorité de surveillance***

Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle du Canton de Fribourg à Fribourg

##### ***1.5.4. Consultant en placements***

Coninco S.A. à Vevey

#### **1.6. Employeurs affiliés**

Les employeurs affiliés à la CPPEF se composent :

	Nombre d'employeurs affiliés au :	
	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
- Etat de Fribourg et ses établissements	14	14
- Communes et associations de communes	10	10
- Autres institutions liées étroitement à l'Etat de Fribourg	28	28
Total	<u>52</u>	<u>52</u>

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Page 7-20

**II. Membres actifs et bénéficiaires de pensions et rentes – Rapport démographique****II.1. Assurés actifs**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
<u>Effectifs</u>			
Régime de pensions	13'558	13'298	260
Régime LPP	551	525	26
<b>Total</b>	<b>14'109</b>	<b>13'823</b>	<b>286</b>
<u>Age moyen</u>			
Régime de pensions	41.50	41.25	0.25
Régime LPP	37.66	37.66	0.00

**II.2. Bénéficiaires de pensions et rentes**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
<u>Effectifs</u>			
<u>Régime de pensions</u>	3'085	2'922	163
Pensions de vieillesse	2'032	1'865	167
Pensions d'invalidité	334	337	- 3
Pensions de conjoints	640	636	4
Pensions d'orphelins	66	73	- 7
Pensions d'enfants de retraités	13	11	2
<u>Régime LPP</u>	118	116	2
Rentes de vieillesse	75	74	1
Rentes d'invalidité	23	23	0
Rentes de conjoints	11	10	1
Rentes d'orphelins	6	6	0
Rentes d'enfants de retraités	1	1	0
Rentes d'enfants d'invalides	2	2	0
<b>Total</b>	<b>3'203</b>	<b>3'038</b>	<b>165</b>

**II.3. Total des affiliés**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
<u>Effectifs</u>			
Régime de pensions	16'643	16'220	423
Régime LPP	669	641	28
<b>Total</b>	<b>17'312</b>	<b>16'861</b>	<b>451</b>

**II.4. Rapport démographique**

Le rapport démographique correspond à la proportion entre le nombre des bénéficiaires de rentes et celui des assurés actifs, soit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
Régime de pensions	22.75%	21.97%	0.78
Régime LPP	21.42%	22.10%	-0.68
<b>Global</b>	<b>22.70%</b>	<b>21.98%</b>	<b>0.72</b>

### **III. Nature de l'application du but de la Caisse**

#### **III.1. Explication des plans de prévoyance**

La CPPEF pratique deux plans de prévoyance : le régime de pensions et le régime LPP. Ce dernier s'applique au personnel auxiliaire et temporaire (engagé pour une durée inférieure à un an) ; le régime de pensions est réservé au personnel qui est au bénéfice d'un statut de droit public ou qui a une activité durable et principale au service de l'Etat et/ou au service d'autres employeurs affiliés.

Le régime de pensions est basé sur la primauté des prestations calculées sur la somme revalorisée des salaires assurés. Ce financement, dit en primauté de prestations sur la somme revalorisée des salaires assurés, est bénéfique pour l'équilibre financier de la Caisse. En tenant compte de la moyenne des salaires assurés, il réduit l'effet des fortes augmentations de salaires en cours et surtout en fin de carrière, ce qui le distancie d'une primauté de prestations sur le dernier salaire. Ce financement présente ainsi une certaine souplesse, car, théoriquement, en l'absence de revalorisation, il s'apparente à un système en primauté de cotisations. Mais si la revalorisation est complète, le financement est alors théoriquement équivalent à un financement en primauté de prestations sur le dernier salaire.

Le régime LPP est basé sur le système de la primauté des cotisations, tant pour l'épargne que pour la couverture des risques.

#### **III.2. Financement, méthodes de financement**

##### **III.2.1. Régime de pensions**

Le financement est conçu selon un système financier mixte (capitalisation partielle) par lequel les fonds de la Caisse doivent couvrir au moins les engagements envers les bénéficiaires de pensions et de rentes en cours.

Le taux de cotisation global pour l'exercice 2006 est de 19.5 % des salaires coordonnés ; il est réparti à raison de 11.5 % à charge de l'employeur (soit 59%) et 8 % à charge des salariés (soit 41%).

##### **III.2.2. Régime LPP**

Le financement du régime LPP est basé sur un système financier en capitalisation.

La cotisation d'épargne varie, selon les groupes d'âge et de sexe, entre 7 et 18 % du salaire coordonné. Quant aux autres cotisations, elles sont perçues au taux unique de 2.4 % pour les risques, les mesures spéciales, les contributions au Fonds de garantie LPP et les frais administratifs.

##### **III.2.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Néant.

#### IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

##### IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26 (Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandations pour la Présentation des Comptes)

Les comptes de la CPPEF sont présentés en conformité à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

Vu que la CPPEF applique deux plans de prévoyance (régime de pensions et régime LPP), il a été élaboré un compte d'exploitation complémentaire présentant les résultats distincts propres à chaque régime ; ce document fait partie intégrante des comptes annuels et figure dans les présents états financiers.

##### IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation des postes du bilan sont les suivants :

- *Conversion des valeurs en devises étrangères*  
Les cours de change à la date du bilan sont pris en considération.
- *Liquidités*  
Elles sont évaluées à leur valeur nominale.
- *Créances*  
Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions économiquement nécessaires liées à un risque spécifique sont portées directement en diminution des actifs correspondants.
- *Titres*  
Les obligations, les notes, les actions et les fonds de placements sont évalués à leur valeur de marché à la date du boucllement.

Les actions non cotées et les participations sont évaluées en prenant la valeur des fonds propres de la société à la date de clôture tout en tenant compte d'éventuelles réserves latentes communiquées par l'administration de la société.

- *Immeubles*
  - *Immeubles construits*  
Chaque immeuble est évalué à la valeur de rendement capitalisé sur la base des états locatifs bruts au moyen des paramètres suivants :
    - Objectif de rendement net de 4.5%
    - Taux de charge déterminé en prenant la moyenne des charges d'exploitation des cinq dernières années.
    - Taux de vacance déterminé sur la moyenne des cinq dernières années.
    - Majoration forfaitaire pour certains immeubles subventionnés.
    - Majoration pour affectation spécifique.
    - Vétusté : prise en compte des besoins en rénovation sur une durée de dix ans
  - *Immeubles en mise en valeur (durée maximum 3 ans)*  
La valorisation est égale au coût de construction si celui-ci est inférieur à la valeur de rendement capitalisé de l'état locatif théorique complet au taux moyen du dernier boucllement. Sinon la valeur de rendement précitée est appliquée.

- *Terrains à bâtir*  
La valeur de marché à la date de boucllement est prise en considération.
- *Immeubles en construction*  
La valeur accumulée des coûts de construction est prise en considération.
- *Rénovations*  
La valeur accumulée des coûts de rénovation est prise en considération.

Pour les objets dont une vente ferme intervient après la date de boucllement, les prix de vente nets, connus au moment du boucllement des comptes, sont retenus comme valorisation.

- *Prêts aux employeurs*  
Les prêts à terme à l'Etat de Fribourg figurent aux valeurs nominales.
- *Autres actifs et engagements*  
Les autres créances et engagements figurent au bilan aux valeurs nominales.
- *Capitaux de prévoyance et provisions techniques*  
La méthode statique est appliquée. Les capitaux de prévoyance font l'objet d'une attestation de la part de l'actuaire.

La provision pour revalorisation des salaires assurés est déterminée sur la base des dispositions de la loi sur la Caisse (LCP art. 66).

## V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### V.1. Nature de la couverture des risques

Les risques couverts sont l'invalidité, le décès et la vieillesse.

### V.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

La CPPEF est une caisse autonome qui assure intégralement ses risques et n'est de ce fait pas réassurée.

### V.3. Développement et rémunération des avoirs épargne en primauté des cotisations (régime LPP)

#### a. Développement :

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>Variation</u>
Avoirs de vieillesse des assurés actifs	7'051'404	6'311'286	+ 740'118

#### b. Rémunération :

Taux d'intérêt servi sur les avoirs	4.00 %	2.50 %	1.5 %
-------------------------------------	--------	--------	-------

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Page 11-20

**V.4. Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations (régime de pensions)**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Prestations de libre passage (PLP) au début de l'exercice	1'397'604'626	1'299'350'656
Variations de l'exercice :		
+ augmentation des PLP des assurés présents toute l'année	85'452'597	82'049'079
+ augmentation des PLP des assurés entrés en cours d'exercice	35'914'999	52'233'328
- PLP des assurés démissionnaires durant l'exercice	- 41'335'374	- 36'028'437
<i>Total de la variation annuelle</i>	<u>80'032'222</u>	<u>98'253'970</u>
Prestations de libre passage en fin d'exercice	1'477'636'848	1'397'604'626

La diminution de la variation de la réserve de CHF 18'221'748 (CHF 80'032'222 ./ CHF 98'253'970) par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement d'une diminution d'apport des PLP des nouveaux assurés : CHF 35.9 mio en 2006 contre CHF 52.2 mio en 2005.

**V.5. Provision technique pour revalorisation de la somme des salaires assurés**

La Caisse a procédé à une revalorisation de 3% de la somme des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2007 soit CHF 31.5 mio. Cette revalorisation prend en compte notamment l'indexation des salaires du personnel de l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**V.6. Développement et rémunération des comptes témoins selon la LPP des assurés actifs du régime de pensions**

## a. Développement :

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>Variation</u>
Avoirs de vieillesse des assurés actifs	726'500'344	691'090'353	35'409'991

## b. Rémunération :

Taux d'intérêt servi sur les avoirs	2.50 %	2.50 %	0 %
-------------------------------------	--------	--------	-----

**V.7. Développement des capitaux de prévoyance des bénéficiaires**Régime de pensions

	Capitaux de prévoyance		Variations			
	2006 CHF	2005 CHF	2006/2005 CHF	2005/2004 CHF	2006/2005 %	2005/2004 %
Retraités	852'734'713	763'076'847	89'657'866	60'906'221	+ 11.7	+ 8.7
Invalides	126'406'679	126'676'341	- 269'662	1'561'730	- 0.2	+ 1.2
Conjoints	128'394'562	128'821'461	- 426'899	1'393'618	- 0.3	+ 1.1
Orphelins	4'285'772	4'995'486	- 709'714	245'315	- 14.2	+ 5.2
Enfants de retraités	244'110	257'415	- 13'305	- 35'588	- 5.2	- 12.1
<b>Total</b>	<b>1'112'065'836</b>	<b>1'023'827'550</b>	<b>88'238'286</b>	<b>64'071'296</b>	<b>+ 8.6</b>	<b>+ 6.7</b>

Régime LPP

	Capitaux de prévoyance		Variations			
	2006 CHF	2005 CHF	2006/2005 CHF	2005/2004 CHF	2006/2005 %	2005/2004 %
Retraités	3'501'961	3'384'646	117'315	128'207	+ 3.5	+ 3.9
Invalides	2'601'662	2'596'432	5'230	15'197	+ 0.2	+ 0.6
Conjoints	711'773	698'306	13'467	- 227	+ 1.9	-
Orphelins	128'720	144'432	- 15'712	- 12'710	- 10.9	- 8.1
Enfants de retraités	8'989	9'753	- 764	8'800	- 7.8	+ 923.4
Enfants d'invalides	11'156	13'641	- 2'485	180	- 18.2	+ 1.3
<b>Total</b>	<b>6'964'261</b>	<b>6'847'210</b>	<b>117'051</b>	<b>139'447</b>	<b>+ 1.7</b>	<b>+ 2.1</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'indexation des pensions et rentes a été de 1%.

**V.8. Résultats de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise date d'août 2006 et a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2005. Pittet Associés SA atteste que l'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu de son financement, de son plan de prévoyance, des systèmes financiers appliqués et de la garantie accordée par l'Etat.

**V.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Les réserves mathématiques sont déterminées sur la base des tables actuarielles VZ 2000. Le taux d'intérêt technique de la CPPEF est de 4.5%.

**V.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et garantie de l'Etat de Fribourg en situation statique**

Le degré de couverture et le montant de la garantie de l'Etat couvrant le découvert technique en capitalisation sont les suivants :

	<u>31.12.2006</u> CHF	<u>31.12.2005</u> CHF
Fortune nette (actifs de la caisse diminués des exigibles à court terme)	2'388'897'886	2'200'381'704
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	- 2'635'214'327	- 2'471'276'929
<b>Découvert technique – Garantie de l'Etat (*)</b>	<b>- 246'316'441</b>	<b>- 270'895'225</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>90.6 %</b>	<b>89.0 %</b>

(\*) L'Etat garantit en tout temps, selon l'article 16 de la Loi sur la Caisse, l'équilibre financier.

**VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements****VI.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

Les placements financiers sont confiés aux établissements suivants :

- Banque Cantonale de Fribourg - mandat pour la gestion d'un portefeuille mixte
- FTI Suisse SA à Genève – gestion de deux portefeuilles en obligations étrangères déposées auprès de la Banque Pictet & Cie à Genève
- Crédit Suisse à Fribourg – mandat de gestion en actions suisses et étrangères
- UBS à Fribourg - mandat de gestion en actions suisses et européennes ainsi qu'en obligations étrangères
- IAM SA à Genève – mandat de gestion d'un portefeuille d'actions suisses.

Les immeubles de la Caisse sont en gérance auprès des régies suivantes :

- Régie de Fribourg SA, à Fribourg
- Gestions Martin SA, à Estavayer-le-Lac
- Foncia Geco Sarine SA, à Fribourg
- Régie Châtel SA, à Châtel-St-Denis
- Régie Verbel SA, à Lausanne

**VI.2. Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)**

Le Comité de la Caisse n'a pas eu recours à une extension des possibilités de placements prévue par l'article 59 OPP2.

**VI.3. Objectif de la réserve de fluctuation de valeur**

Conformément aux calculs de Coninco SA, consultant en placement, le Comité a fixé l'objectif de réserve de fluctuation de valeur comme suit :

Selon l'art. 45 OPP 2, la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat étant une institution de droit public, elle peut déroger au principe du bilan en caisse fermée. En vertu de l'art. 48<sup>e</sup> OPP2 et compte tenu de l'allocation stratégique choisie par la Caisse au moment de l'établissement du bilan, les réserves de fluctuations nécessaires à la couverture de 68.3% des cas se montent à CHF 136.8 mios ce qui correspond au montant minimum à disposer pour absorber une forte baisse du marché sur une année, soit 4.6 points du degré de couverture.

L'attribution à la réserve par classe d'actifs en pourcentage du montant investi se base sur le tableau suivant :

		<u>31.12.06</u>	<u>31.12.05</u>
		<u>MioCHF</u>	<u>MioCHF</u>
Degré de confiance	68.30 %		
Liquidités et placements monétaires	0.00 %	0.0	0.0
Obligations suisses	2.50 %	2.3	1.3
Obligations étrangères	5.00 %	13.6	12.8
Actions suisses	20.00 %	50.4	51.1
Actions étrangères	22.50 %	70.5	69.2
Immeubles	0.00 %	0.0	0.0
		<hr/>	<hr/>
		Total	
		<u>136.8</u>	<u>134.4</u>

**Limitations du modèle**

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut s'écarter de manière plus ou moins importante de la réalité économique.

Il faut souligner que, selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26, les institutions de prévoyance avec promesse de garantie de corporations de droit public ne peuvent pas constituer, en cas de découvert, de réserve de fluctuation de valeur dans le bilan.

**VI.4. Présentation des placements par catégories**

	Montants au <u>31.12.2006</u>	% de la <u>fortune</u>	Limites <u>OPP2</u>	SAA	Marges tactiques <u>Min</u>	<u>Max</u>
	CHF					
<b>Limites par catégories de placement</b>						
Débiteurs suisses	771'363'208	32%	100%	33%	0.00%	68.00%
Débiteurs étrangers	389'117'540	16%	20%	10%	7.50%	12.50%
Actions suisses	255'804'479	11%	30%	10%	7.50%	20.00%
Actions étrangères	313'547'037	13%	25%	10%	5.00%	17.50%
Immeubles	668'315'528	28%	50%	37%	25.00%	40.00%
<b>Fortune totale</b>	<b>2'398'147'792</b>	<b>100%</b>				
<b>Limites globales</b>						
Actions	569'351'517	23.74%	50%			
Valeurs réelles	1'237'667'045	51.61%	70%			
Placements étrangers	702'664'577	29.30%	30%			

*SAA = Strategic asset allocation= allocation stratégique des actifs*

Le dépassement des débiteurs étrangers par rapport aux marges tactiques est temporaire ; celui-ci sera rétabli au cours de l'exercice 2007.

**VI.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Au cours de l'exercice 2006, aucun produit dérivé n'a été utilisé.

**VI.6. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

La CPPEF n'autorise pas le securities lending.

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Page 16-20

**VI.7. Explications du résultat net des placements**

(En milliers de CHF)	Intérêts Dividendes	Gains réalisés	Pertes réalisées	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Frais	Totaux 2006
Liquidités et placements monétaires	9'346	5'056	-7'387	3'563	-2'848	-4	<b>7'726</b>
Obligations suisses	1'739		-2	12	-717		<b>1'033</b>
Obligations étrangères	11'240	1'470	-4'470	6'745	-10'843		<b>4'142</b>
Actions suisses	4'553	6'886	-440	37'427	-243		<b>48'183</b>
Actions étrangères	6'935	9'999	-3'426	45'373	-9'518		<b>49'363</b>
Participations	50						<b>50</b>
Prêts aux employeurs	7'337						<b>7'337</b>
Frais d'administration des placements financiers						-4'803 <sup>1</sup>	<b>-4'803</b>
<b>Résultat net des placements financiers</b>	<b>41'200</b>	<b>23'411</b>	<b>-15'725</b>	<b>93'120</b>	<b>-24'169</b>	<b>-4'807</b>	<b>113'031</b>
	Loyers	Gains réalisés	Pertes réalisées	Ajustements de valeurs	Charges d'exploitation		
Immeubles	41'576	327	-9	2'194	-11'447 <sup>2</sup>		<b>32'641</b>
<b>Résultat net des placements</b>							<b>145'672</b>

<sup>1</sup> Les frais administratifs des placements financiers englobent des charges administratives directes pour CHF 78'957.--.

<sup>2</sup> Les charges d'exploitation des immeubles englobent des honoraires de gérance pour CHF 1.682 mio ainsi que des charges administratives directes pour un montant de CHF 548'898.--.

**VI.7.1. Frais d'administration des placements financiers**

(En milliers de CHF)	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Frais de gestion des titres	2'945	2'732
Frais de consultants	34	33
Impôts à la source non-récupérables	940	1'194
Frais de transactions et timbre fédéral	884	997
<b>Totaux</b>	<b>4'803</b>	<b>4'956</b>

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Page 17-20

**VI.7.2. Performance des placements**

Le détail de la performance nette de l'ensemble des placements de la Caisse pour l'exercice 2006 se présente comme suit:

Genre de placements	Performance	
	2006	2005
Liquidités et placements à terme	1.27%	1.50%
Prêts (y.c. prêts aux employeurs)	3.62%	3.33%
Obligations suisses	1.35%	2.96%
Obligations étrangères	1.41%	8.32%
Actions suisses	20.63%	35.74%
Actions étrangères	16.57%	26.68%
Participations	1.30%	5.59%
<b>Total des placements financiers</b>	<b>7.51%</b>	<b>13.71%</b>
Immeubles	4.90%	4.75%
<b>Total de la Caisse</b>	<b>6.76%</b>	<b>11.28%</b>

**VI.8. Explications des placements chez l'employeur**

Les prêts en cours sont les suivants :

CHF 200 millions rémunérés au taux de 3.5% du 31.12.2001 au 31.12.2013.  
CHF 10 millions rémunérés au taux de 3.375% du 2.2.1999 au 2.2.2009.

**VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation****VII.1. Placements à terme et prêts**

Les placements à terme échoient tous en janvier 2007.

Les prêts se subdivisent comme suit :

- Prêts aux banques pour CHF 301.9 mio
- Prêts aux Communes et associations de communes pour CHF 15 mio

**VII.2. Immeubles****VII.2.1. Généralités**

Au 31 décembre 2006, la Caisse est propriétaire de 109 immeubles construits, représentant 4951 objets, soit environ 2300 appartements, 2500 garages et places de parc et 170 locaux commerciaux.

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Page 18-20

**VII.2.2. Evolution des valeurs 2006 du parc immobilier**

(En milliers de CHF)

Désignation	Immeubles construits	Immeubles en cours de mise en valeur	Terrains à bâtir	Immeubles en construction	Rénovations	TOTAL
Valeurs actuelles 1.1.2006	526'351	0	18'780	55'625	6'481	607'237
Mouvement 2006						
• Acquisitions / constructions / rénovations	52'632		354	19'978	-4'581	68'383
• Ventes	-8'682		-816			-9'498
• Mutations de groupe	59'902	12'433	-1'166	-71'169		0
• Adaptations aux valeurs actuelles du 31.12.2006	6'309	-1'115	-3'000			2'194
Valeurs actuelles 31.12.2006	636'512	11'318	14'152	4'434	1'900	668'316

Le taux moyen de capitalisation des « Immeubles construits » s'élève à 6.68% au 31 décembre 2006.

**VII.2.3. Résultats 2006 des immeubles**

(En milliers de CHF)

Désignation	Immeubles construits	Immeubles en cours de mise en valeur	Terrains à bâtir	Immeubles en construction	TOTAL
Adaptations des objets immobiliers aux valeurs actuelles du 31.12.2006	6'309	-1'115	-3'000		2'194
Résultats nets sur ventes	252		65		317
Résultats d'exploitation (y. c. produits et charges communs)	29'847	76	-64	271	30'130
Résultats globaux 2006	36'408	-1'039	-2'999	271	32'641
Performance 2006					4.90 %
Performance 2005					4.75 %
Rendements d'exploit. 2006					
Rendements bruts					6.80 %
Rendements nets					4.97 %
Rendements d'exploit. 2005					
Rendements bruts					7.27 %
Rendements nets					5.32 %

Les performances annuelles 2006 sont déterminées sur la base des résultats globaux du parc immobilier par rapport aux « valeurs réelles » au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les rendements annuels sont déterminés sur la base des résultats d'exploitation par rapport aux « valeurs d'investissement » moyennes de l'année.

#### VII.2.4. Informations diverses

Des intérêts intercalaires sur les immeubles en construction, représentant un montant de CHF 246'784, figurent dans les rendements immobiliers du compte d'exploitation.

Les valeurs d'assurance incendie des immeubles construits s'élèvent à CHF 647'613'187.

#### VII.3. Indication sur les titres de participation (rubrique « Participations »)

Sociétés	Capital-actions	Quote-part	
		2006	2005
Régie de Fribourg SA, Fribourg	CHF 110'000	100.00%	100.00%
Capital Risque Fribourg SA, Fribourg	CHF 7'500'000	20.00%	20.00%

#### VIII. Demandes de l'Autorité de surveillance

Les comptes 2005 n'ont pas fait l'objet, pour l'instant, d'une approbation de la part du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle du canton de Fribourg.

#### IX. Autres informations relatives à la situation financière

##### IX.1. Découvert / Explication des mesures prises

Conformément à l'article 45 OPP2, la Caisse, institution de droit public bénéficiant de la garantie de l'Etat de Fribourg et de l'accord de l'autorité de surveillance, peut déroger au système financier de la capitalisation. Sur la base de l'article 16 de la loi sur la CPPEF, la Caisse a l'obligation de disposer d'une fortune nette de prévoyance au moins équivalente aux capitaux de prévoyance des pensions et des rentes auquel il convient d'ajouter les capitaux de prévoyance des assurés actifs du Régime LPP, lequel est financé en capitalisation. Le capital minimal dont elle doit disposer au 31.12.2006 se monte à CHF 1'119 mios. Elle remplit donc pleinement cette exigence puisque la fortune nette de prévoyance à la date précitée s'élève à CHF 2'389 mios.

##### IX.2. Liquidations partielles

Les conditions et la procédure de liquidations partielles ont été fixées dans l'Ordonnance du Conseil d'Etat (122.73.12) du 9 novembre 2004 concernant l'affiliation des institutions externes à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

**IX.3. Procédures juridiques en cours**

Les cas de dossiers faisant actuellement l'objet d'une procédure auprès du Tribunal administratif sont au nombre de cinq ; les engagements qui découlent de ces litiges n'ont pas besoin de faire l'objet de provisions particulières.

**IX.4. Opérations particulières et transactions sur la fortune**

Engagements conditionnels - Il s'agit d'opérations de change à terme contractées en 2006 et dont le dénouement aura lieu en 2007.

Dates		Vente		Achat		Montant en CHF au 31.12.06
de l'engagement	du dénouement	Code monnaie	Montant	Code devise	Montant	
13.11.2006	16.05.2007	USD	9'596'529	JPY	1'106'000'000	11'705'367
13.11.2006	16.05.2007	EUR	6'780'890	JPY	1'010'000'000	10'914'860
14.11.2006	16.05.2007	EUR	1'548'851	USD	2'000'000	2'493'108
14.12.2006	16.05.2007	USD	1'300'000	EUR	973'925	1'585'675
<b>Montant total engagé au 31.12.2006</b>						<b>26'699'010</b>

**X. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant

Ce document a été approuvé par le Comité de la Caisse de prévoyance dans sa séance du 21 mars 2007.

Fribourg, le 21 mars 2007